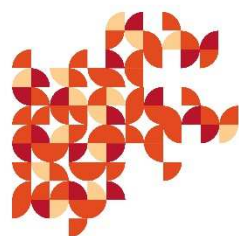




Budget Primitif 2026

Conseil municipal du 2 février 2026



Le budget s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 8 décembre dernier, à savoir :

- Des incertitudes sur l'évolution du contexte économique global pouvant avoir des conséquences fortes sur les dépenses de la collectivité notamment au niveau des fluides.
- Des recettes de fonctionnement qui sont en légère baisse, cette baisse est liée au projet de loi de finances 2026
- Un programme d'investissement important nécessitant de mobiliser un maximum de recettes d'investissement.

Ce budget a été réalisé en tenant compte du projet de loi de finances de décembre 2025 qui n'a pas été voté à ce jour. Des modifications pourront ainsi être apportées dès le vote de la loi de finances 2026.

La Ville souhaite également poursuivre la gestion de certains investissements en autorisation de programme / crédits de paiement.

La procédure des autorisations de programme (AP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement ; cela permet donc une meilleure lisibilité des résultats de clôture.

Cette procédure facilite la gestion des investissements pluriannuels et permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Pour 2026, la Ville de Flers va poursuivre l'AP/CP concernant l'opération d'aménagement de la place du 14 juillet et la Rénovation de la mairie.

Par ailleurs, le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

I - Les grands équilibres du budget

Le budget primitif s'équilibre :

- Fonctionnement	29 580 263.70 €
- Investissement	16 600 979.85 €

A- La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 640 945 € et les recettes réelles à 18 469 292 €.

1. Les recettes de fonctionnement

La fiscalité – Impôts directs locaux

Parmi les recettes de fonctionnement, la fiscalité représente la part essentielle pour un montant prévisionnel de 7 929 473 €, soit 42.93 % des recettes réelles.

Au budget 2026, les taux de taxe d'habitation, du foncier non bâti ainsi que le taux de foncier bâti resteront inchangés.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après réception des bases définitives 2025, on constate que les bases de la taxe d'habitation ont baissé. Cette baisse est liée aux nouvelles déclarations « Biens immobiliers » réalisées par les particuliers.

Détail des produits fiscaux inscrits au BP 2026 :

Ces produits restent estimatifs, en l'absence de la notification des bases,

Taxes	Taux	Produit inscrit au BP 2026
Taxe d'habitation	20.77 %	95 442 €
Taxe sur le foncier bâti	46.65 %	7 712 834 €
Taxe sur le foncier non bâti	64.04 %	121 197 €

Les autres recettes liées à la fiscalité et impôts et taxes

1- Impôts et taxes

Attribution de compensation	99 575 €
Fonds de péréquation (FPIC)	160 000 €
Total	259 575 €

2- Fiscalité locale

Impôts directs locaux	7 929 473 €
Taxe droits de mutation	230 000 €
Taxe sur les pylônes	42 000 €
Taxe sur la consommation électrique	320 000 €
Droits de place	55 000 €
TLPE	160 000 €
Taxe de séjour	1 200 €
Total	8 737 673 €

Les dotations

Les dotations n'étant pas notifiées à ce jour, les prévisions budgétaires ont été basées sur les montants 2025.

	2023	2024	2025	2026 Estimé
DGF	2 495 035 €	2 490 483 €	2 469 587 €	2 454 318 €
DSU	2 867 304 €	2 985 620 €	3 111 141 €	3 123 586 €
Dotation Nationale de Péréquation	382 558 €	393 801 €	381 080 €	381 080 €
Dotations de la VdF	5 744 897 €	5 869 904 €	5 961 808 €	5 958 984 €

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre correspond aux revenus des immeubles pour 217 250 € dont 72 000 € pour le gîte de Pont Ramond et à la redevance DSP St Sauveur pour 49 000 € et des produits divers.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 640 945 € au BP 2026 contre 17 739 640 € au BP 2025, soit une baisse de 0,55 %.

Les charges à caractère général

Ce chapitre passe de 4 925 730 € au BP 2025 à 4 622 395 € au BP 2026, soit une baisse de 6.16 %.

L'estimation du coût des énergies est la suivante :

Imputation	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé prévisionnel	BP 2026
60221	Combustible et carburants stockés	232 875 €	163 588 €	260 000,00 €	174 583,00 €	260 000,00 €
60612	Energie	899 925 €	817 979 €	955 349,00 €	993 455,00 €	674 900,00 €
60613	Chauffage urbain	43 223 €	38 432 €	45 000,00 €	44 454,00 €	45 000,00 €
60621	Combustible	117 310 €	101 943 €	117 566,00 €	108 526,00 €	105 000,00 €
60622	Carburants	17 966 €	65 338 €	17 000,00 €	43 200,00 €	17 000,00 €
Total		1 311 299 €	1 187 279 €	1 394 915,00 €	1 364 218,00 €	1 101 900,00 €

Le nouveau contrat d'énergie prenant effet au 1er Janvier 2026 va permettre de réaliser une économie importante, hors éclairage public, estimée à - 318 555 €.

Par ailleurs, une baisse du coût de l'assurance est également attendu en 2026.

Les autres charges augmentent de manière proportionnelle, en lien avec l'inflation.

Les charges de personnel

Les prévisions budgétaires passent de 10 797 910 € au BP 2025 à 11 013 000 € au BP2026, soit 2% d'augmentation.

Les autres charges de gestion

Ce chapitre retrace notamment les subventions aux associations à hauteur de 600 000 €, la subvention au CCAS d'un montant de 270 000 €, les indemnités des élus.

Les dotations aux provisions

La nouvelle nomenclature M57 ne permet pas d'inscrire des dépenses imprévues. Par conséquent, la somme de 300 000 € a été inscrite au chapitre 68 – Dotations aux provisions. Cette somme permettra de réaliser les éventuelles décisions modificatives en cours d'année.

3. Synthèse de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement		BP 2025	BP 2026	BP2026/ BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025	BP 2026	BP2026/ BP 2025
Dépenses					Recettes				
011	Charges à caractère général	4 925 730,00	4 622 395,00	-6,16%	70	Produits des services	2 597 990,00	2 579 316,00	-0,72%
012	Charges de personnel	10 797 910,00	11 013 000,00	1,99%	73	Impôts et taxes	272 929,00	259 575,00	-4,89%
65	Autres charges de gestion	1 328 000,00	1 325 550,00	-0,18%	731	Fiscalité locale	8 805 837,00	8 737 673,00	-0,77%
66	Charges financières	375 000,00	351 000,00	-6,40%	74	Dotations, subventions, participations	6 522 451,00	6 565 478,00	0,66%
014	Atténuations de produits	3 000,00	4 000,00	33,33%	75	Autres produits de gestion courante	176 225,00	217 250,00	23,28%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	25 000,00	-	013	Atténuations de charges	110 000,00	110 000,00	-
68	Dotations aux provisions	300 000,00	300 000,00	-	76	Produits financiers	-	-	-
					77	Produits exceptionnels			
042	Opérations d'ordre dt amortissements	960 455,00	905 455,00		042	Opérations d'ordre	125 000,00	269 000,00	
023	Virement à la SI	9 904 051,29	11 033 863,70		002	Résultat de fonctionnement anticipé	9 993 714,29	10 841 971,70	
TOTAL		28 604 146,29	29 580 263,70	3,41%			28 604 146,29	29 580 263,70	3,41%

B- Autofinancement initial

	2 026
Epargne de gestion	1 179 347 €
- Annuité de la dette	1 091 000 €
+ Dotations d'investissement (FCTVA, Taxe d'aménagement, cession, etc...)	750 000 €
CAPACITE D'EQUIPEMENT NETTE ou EQUILIBRE REELLE	838 347 €

L'épargne de gestion prend en compte les recettes réelles - les dépenses réelles hors les intérêts de la dette. Ce montant permet de couvrir en priorité les annuités de la dette et les dépenses d'équipement.

A noter que la reprise du résultat de fonctionnement anticipé après affectation des résultats s'élève à 10 841 971.70 € dont l'indemnité d'assurance de la mairie.

C- La section d'investissement

1. Les principaux investissements 2026 :

L'enveloppe budgétaire la plus importante concerne la rénovation de la voirie avec l'aménagement de la rue de la Géroudière et de la rue Abbé Lecornu.

Viennent ensuite :

- la fin des travaux d'aménagement de la place du 14 juillet,
- la rénovation de la toiture de la MJC
- la poursuite de la rénovation de l'école primaire Roland
- la poursuite du projet de rénovation de la mairie.

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
MJC	Travaux remplacement chaudière fioul	188 000 €	
Parc du château	Réfection du pont de l'avenue du Château	55 000 €	
Château Duhazé	Traitement anti-parasitaire	50 000 €	
Ateliers municipaux	Aménagement et travaux de remise aux normes	50 000 €	
Petite A	Travaux rafraichissement peinture (hall, salle), mobilier	50 000 €	
Bâtiments divers et autres	Cimetière, étang du château, marché couvert, chevalement St Clair, divers	103 500 €	
PATRIMOINE		496 500 €	-

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Gymnases Mérienne et Godard	Désamiantage sol, ponçage et vernissage parquets	78 500 €	
Stade du Hazé	Complément piste d'athlétisme	74 000 €	345 000 €
Gymnases - Stades	Achat matériel et entretien	47 000 €	
SPORT		199 500 €	345 000 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Travaux	Aménagement rue Abbé LECORNU	442 218 €	88 444 €
	Aménagement rue de la Géroudière	450 000 €	105 408 €
	Réfection de voirie communale	300 000 €	
	Voirie lotissement du Noroit	120 000 €	
	Achat véhicules	74 291 €	
	Défense incendie	65 000 €	
	Corbeilles double flux pour le Parc	46 000 €	18 560 €
	Extension parcours aventure	45 000 €	
	AMO gestion du désenvasement étang du château	30 000 €	
	Matériel et travaux divers	229 231 €	10 000 €
Voirie et espaces verts		1 801 740 €	222 412 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Ecole primaire Roland	Réfection toiture et isolation	105 000 €	31 500 €
Ecole Roland	Travaux de végétalisation	90 000 €	45 000 €
Travaux et matériel	Travaux divers et acquisition matériel	91 640 €	
SCOLAIRE		286 640 €	76 500 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Exposition Cercueil	Projet se fera sur 2026 et 2027	59 500,00 €	29 750 €
Musée	Spots + éclairage	30 000,00 €	10 000 €
	Acquisition œuvres	5 000,00 €	2 500 €
	Restauration œuvres	15 000,00 €	7 500 €
	Matériel divers	5 000,00 €	2 500 €
Culture		114 500 €	52 250 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Informatique	Equipement informatique (matériel et licences)	209 369 €	
	Cybersécurité	40 000 €	
	Migration de serveurs	40 000 €	
Informatique		289 369 €	

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Rénovation Hôtel de Ville et d'Agglomération		5 600 000 €	5 600 000 €
Place du 14 Juillet	Aménagement	80 000 €	
PROJETS		5 680 000 €	5 600 000 €

SYNTHESE

Type d'investissement	Dépenses	Recettes
Sport	199 500 €	345 000 €
Patrimoine	496 500 €	-
Voirie et espaces verts	1 801 740 €	222 412 €
Moyens informatiques	289 369 €	-
Ecoles	286 640 €	76 500 €
Culture	114 500 €	52 250 €
Divers	153 700 €	40 000 €
Rénovation de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération	5 600 000 €	5 600 000 €
Aménagement Place du 14 Juillet	80 000 €	
TOTAL	9 021 949 €	6 336 162 €
SOLDE		2 685 787 €

2. Synthèse de la section d'investissement

Section d'investissement		BP 2025	BP 2026	BP2026/ BP 2025	Section d'investissement		BP 2025	BP 2026	BP2026/ BP 2025
Dépenses					Recettes				
16	1641 Remboursement des emprunts	707 000,00	740 000,00	22,32%	16	1641 Emprunt	-	-	
16	165 Caution	40 000,00	40 000,00		16	165 Caution	40 000,00	30 000,00	
20/21/23	Dépenses d'équipement	8 008 617,29	7 276 480,70		10	Dotations	1 818 613,25	1 922 293,74	
21/23	Reports	2 168 637,65	1 784 895,13		13	Report subventions	607 989,00	723 205,41	
202201	Opé. Rénovation mairie	4 710 114,00	5 600 000,00		13	Subventions d'investissement	2 431 225,00	1 736 162,00	
					024	Produits de cessions			
202301	Opé. Aménagement place du 14 Juillet	80 000,00	80 000,00						
					021	Virement de la section fonctionnement	9 904 051,29	11 033 863,70	
040	Opérations d'ordre et amortissements	125 000,00	269 000,00		040	Opérations d'ordre	960 455,00	905 455,00	
041	Opérations patrimoniales	250 000,00	250 000,00		041	Opérations patrimoniales	250 000,00	250 000,00	
001	Résultat antérieur anticipé		560 604,02		001		77 035,40		
TOTAL		16 089 368,94	16 600 979,85	5,55%			16 089 368,94	16 600 979,85	5,55%

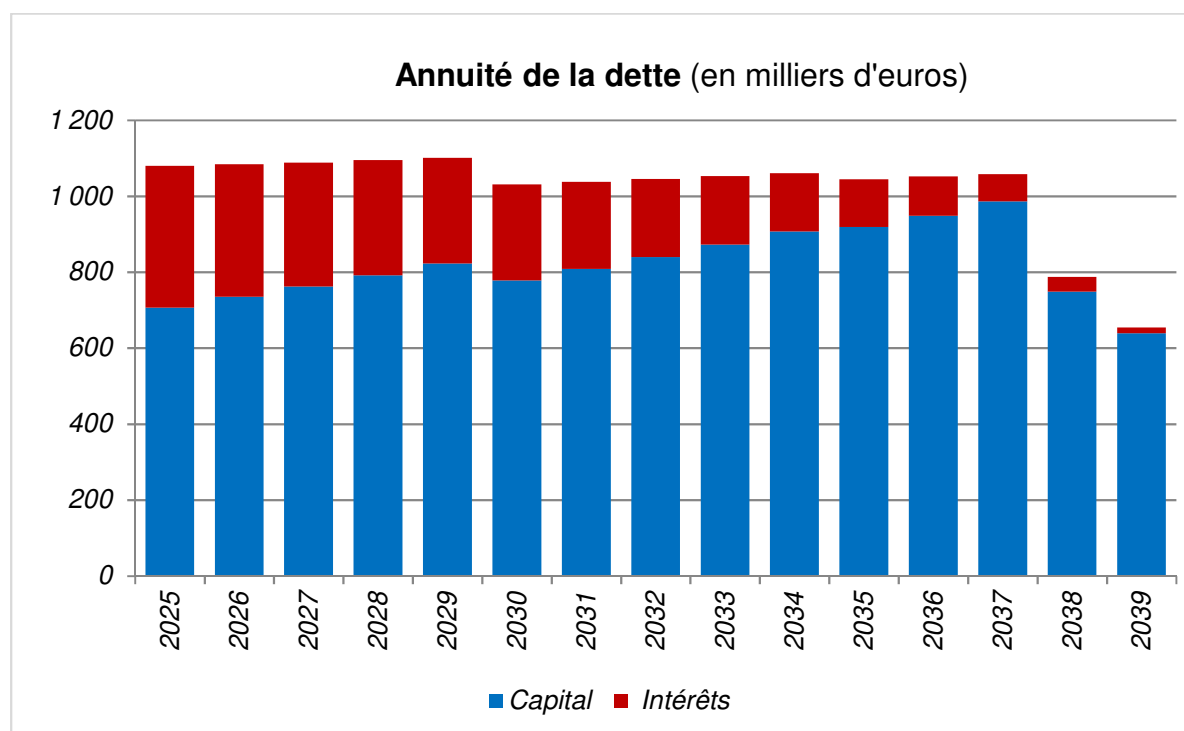
II – Budget principal - La dette

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 11 556 K€. La dette est composée de 7 emprunts d'une durée de vie résiduelle de 12 ans et 9 mois.

Le désendettement de la Ville de Flers, ininterrompu depuis plusieurs années, a marqué une pause en 2018 du fait de la capitalisation partielle des indemnités de remboursement anticipé liée au refinancement de 2 emprunts structurés.

La Ville détient un prêt à taux variable calculé chaque année à date d'anniversaire le 1^{er} juin, en fonction de l'écart entre le CMS 10 ans et le CMS 2 ans. Compte tenu des anticipations des marchés financiers, il n'y a pas lieu de dégrader le taux d'intérêt pour l'échéance de 2026.

La Ville a contracté un prêt de 1 613 911 € en 2024, pour l'opération « Eclairage Public » auprès de la Banque des Territoires, à un taux de 2%.



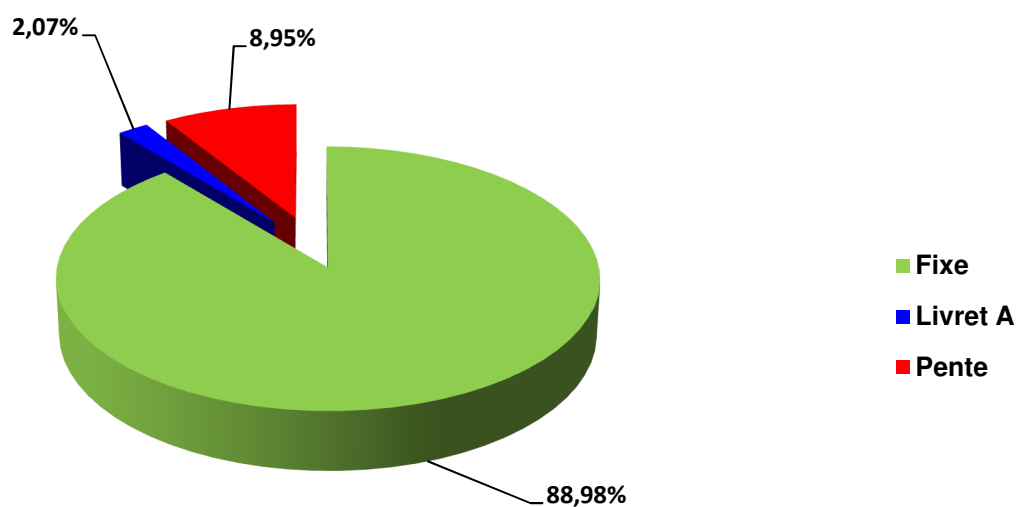
L'encours de la dette est composé à

88.98 % d'emprunts à taux fixe

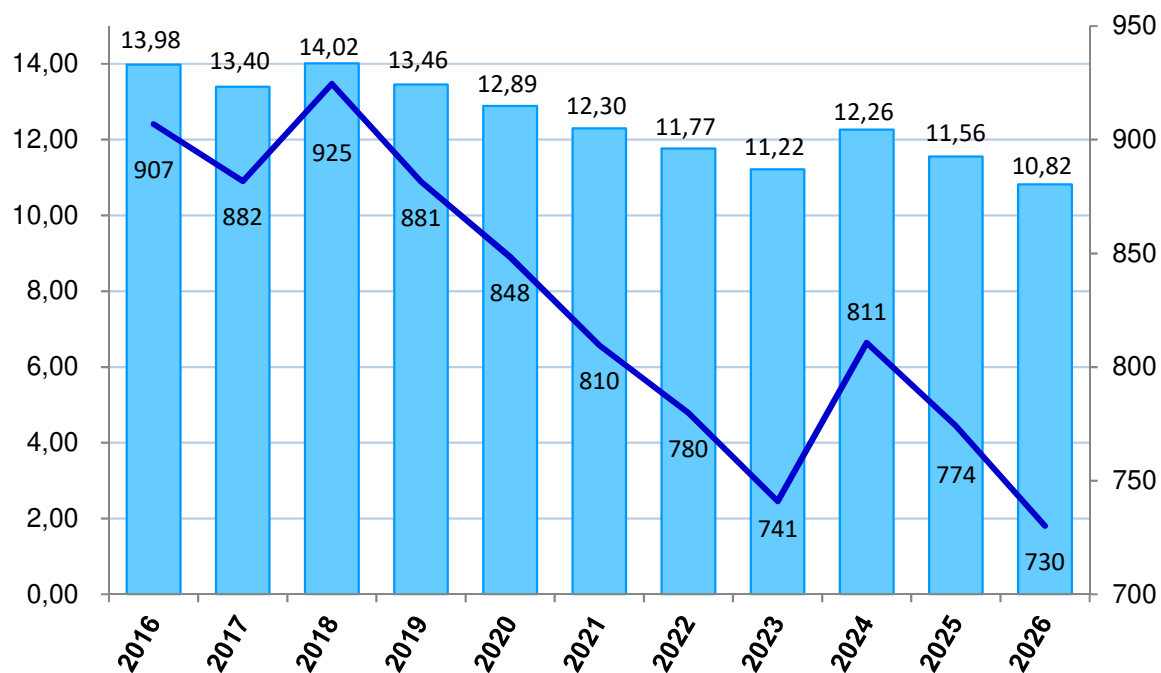
8.95 % d'emprunts à pente

2.07 % d'emprunts indexés sur le livret A

Dette par type de risque



Evolution de l'encours de dette au 31/12 depuis 2016 (en millions d'euros) et de l'encours de dette par habitant (échelle de droite en euros)



Après une augmentation en 2024 liée à la réalisation du nouvel emprunt cité précédemment, l'encours de la dette par habitant poursuit sa tendance baissière à 730 € contre 774 € en 2025 en relation avec la contraction de l'encours de dette.

Budget Lotissement

Ce lotissement comprend 6 parcelles, 5 sont à ce jour vendues.

Le budget Lotissement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2025	BP 2026	Section de fonctionnement		BP 2025	BP 2026
Dépenses				Recettes			
011	Charges à caractère général	21 253,62	20 950,74	70	Produits des services	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre dt amortissements	22 010,00	22 100,00	042	Opérations d'ordre	30 000,00	30 000,00
				002	Résultat de fonctionnement anticipé	13 263,62	13 050,62
TOTAL		43 263,62	43 050,74			43 263,62	43 050,62

Section d'investissement		BP 2025	BP 2026	Section d'investissement		BP 2025	BP 2026
Dépenses				Recettes			
040	Opérations d'ordre et amortissements	30 000,00	30 000,00	040	Opérations d'ordre	22 010,00	22 100,00
001	Résultat antérieur anticipé	22 009,14	22 054,08				
				16	Avance BP Principal	29 999,14	29 954,08
TOTAL		52 009,14	52 054,08			52 009,14	52 054,08